



**LA FONDATION FRANSASKOISE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 août 2023**



**LA FONDATION FRANSASKOISE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 août 2023**

**CONTENU**

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats et de l'évolution des actifs nets	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13
Détails des actifs nets grevés d'affectation externe	Annexe

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Fondation fransaskoise

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation fransaskoise, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023, et les états des résultats et évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation fransaskoise au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et responsable de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.


Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

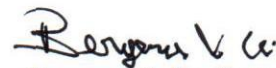
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- 
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
  - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
  - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Edmonton, AB  
14 novembre 2023



**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

**LA FONDATION FRANSAKSOISE**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 août 2023**

	Grevé d'affectation interne	Grevé d'affectation externe	Non grevé d'affectation	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>					
Dons reçus	-	99 294 \$	22 028 \$	121 322 \$	136 447 \$
Intérêts et dividendes	9 292	66 511	3 938	79 741	52 325
Commandites	-	-	-	-	1 625
	<u>9 292</u>	<u>165 805</u>	<u>25 966</u>	<u>201 063</u>	<u>190 397</u>
<b>CHARGES</b>					
Octrois et bourses	-	46 366	16 475	62 841	61 860
Frais de gestion	3 411	24 413	1 445	29 269	28 559
Honoraires	1 779	12 732	754	15 265	6 875
Frais de publicité et promotion	436	3 122	185	3 743	5 180
Cotisations et abonnements	184	1 320	78	1 582	1 567
Frais bancaires	98	701	41	840	891
Assurance	94	676	40	810	810
Frais de déplacement	81	576	34	691	-
Frais de bureau	68	486	29	583	944
Repas et frais de représentation	28	202	12	242	-
	<u>6 179</u>	<u>90 594</u>	<u>19 093</u>	<u>115 866</u>	<u>106 686</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges avant autres items	<u>3 113</u>	<u>75 211</u>	<u>6 873</u>	<u>85 197</u>	<u>83 711</u>
<b>AUTRES ITEMS</b>					
Changement juste valeur des placements	5 015	35 895	2 125	43 035	(401 226)
Gain/perte vente de placements	<u>5 066</u>	<u>36 263</u>	<u>2 147</u>	<u>43 476</u>	<u>194 328</u>
	<u>10 081</u>	<u>72 158</u>	<u>4 272</u>	<u>86 511</u>	<u>(206 898)</u>
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	13 194	147 369	11 145	171 708 \$	(123 187) \$
Solde au début de l'exercice	<u>267 403 \$</u>	<u>1 861 157 \$</u>	<u>166 271 \$</u>	<u>2 294 831 \$</u>	<u>2 418 019 \$</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b><u>280 597 \$</u></b>	<b><u>2 008 526 \$</u></b>	<b><u>177 416 \$</u></b>	<b><u>2 466 539 \$</u></b>	<b><u>2 294 832 \$</u></b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**31 août 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	107 082 \$	93 447 \$
Créances (Note 4)	2 567	2 934
TPS à recevoir	<u>1 291</u>	<u>951</u>
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	110 940	97 332
PLACEMENTS (Note 5)	<u>2 363 244</u>	<u>2 204 500</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>2 474 184</u> \$</b>	<b><u>2 301 832</u> \$</b>
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>7 645</u> \$	<u>7 001</u> \$
TOTAL DU PASSIF	<u>7 645</u>	<u>7 001</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets grevés d'affectation interne	280 597	267 403
Actifs nets grevés d'affectation externe	2 008 526	1 861 157
Actif net non grevé d'affectation	<u>177 416</u>	<u>166 271</u>
TOTAL DE L'ACTIFS NETS	<u>2 466 539</u>	<u>2 294 831</u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIFS NETS</b>	<b><u>2 474 184</u> \$</b>	<b><u>2 301 832</u> \$</b>

Approuvé par les administrateurs:

\_\_\_\_\_, Administrateur

\_\_\_\_\_, Administrateur

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 août 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	171 708 \$	(123 187) \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dividendes réinvestis	(677)	-
Gain/perte vente de placements	(43 476)	(194 328)
Changement de juste valeur des placements	<u>(43 035)</u>	<u>401 226</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	84 520	83 711
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances	210	9 790
Dividendes à recevoir	157	(980)
Comptes fournisseurs et charges à payer	644	(2 868)
Taxes sur les produits et services	<u>(340)</u>	<u>(14)</u>
	<u>85 191</u>	<u>89 639</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Vente de placement	593 623	1 306 746
Achat de placement	<u>(665 179)</u>	<u>(1 363 931)</u>
	<u>(71 556)</u>	<u>(57 185)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	13 635	32 454
Encaisse au début de l'exercice	<u>93 447</u>	<u>60 993</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b><u>107 082</u> \$</b>	<b><u>93 447</u> \$</b>

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**



**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME**

La Fondation fransaskoise est incorporée en vertu de la loi de 1998 sur la Fondation fransaskoise. La Fondation est reconnue comme organisme de bienfaisance par L'Agence du revenu du Canada.

Puisque la Fondation est un organisme sans but lucratif, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le mandat de la Fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

**2. SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Fondation ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Utilisation d'estimations**

- a) Dans la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction procède à des estimations et pose des hypothèses sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés à titre des produits et des charges telles que l'estimation de juste valeur de placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

- b) La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons non affectés sont constatés à titre de produits à l'état des résultats au moment ils sont reçus. Les dons reçus désignés à un fonds de dotations sont comptabilisés directement dans le fonds de dotation qui s'applique à l'actif net.

Les intérêts, les dividendes, les gains et les pertes sont constatés à titre de produits selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les variations de juste valeur des placements cotés sur un marché actif sont comptabilisées à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.





**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**Instruments financiers**

- c) Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions entre apparentés qui sont comptabilisées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable selon le cas. Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers que seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés. La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent les fonds mutuels et les actions.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- d) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ayant une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

**Dépréciation**

- e) Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Apports reçus sous forme de biens et services**

- f) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Fondation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que ces biens sont utilisés dans la cour normale des activités de la Fondation.



**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**Comptabilité par fonds**

- g) La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les contributions. Les fonds sont comptabilisés sous l'actif grevé d'affectation externe. Les fonds affectés sont segmentés de la façon suivante:

**FONDS ABBÉ RAYMOND CARIGNAN**

Le Fonds Abbé Raymond Carignan a pour mandat de faire valoir, favoriser et appuyer le développement de la pastorale en français dans la communauté fransaskoise par le financement de projets et la remise de bourses.

**FONDS À LA FAMILLE**

Le Fonds à la famille est une initiative de l'Association des parents fransaskois et a comme mandat de fournir des octrois pour réaliser des activités et offrir des ressources en français aux familles fransaskoises.

**FONDS CENTRE ÉDUCATIF GARD'AMIS**

La Coopérative française Gard'Amis (CFGGA) a établi ce fonds dans les buts d'assurer la viabilité du centre et la sécurité de la communauté et des utilisateurs incluant les enfants et éducateurs, de façon à appuyer le développement et maintien des infrastructures du centre, nouvelles ou existantes, le rayonnement à long terme de la communauté francophone de Régina et des environs et la mise en place et la stabilité financière à long terme de la CFGGA.

**FONDS COLLÈGE MATHIEU**

Le Fonds Collège Mathieu a pour mandat de fournir des bourses d'études à des étudiants francophones suivant des formations postsecondaires collégiales créditées offertes par l'entremise du Collège Mathieu.

**FONDS ACF**

Le Fonds ACF vise à soutenir le développement et l'épanouissement de la communauté fransaskoise en appuyant la participation au processus démocratique, la formation et la recherche pour faciliter l'implication des Fransaskoises et des Fransaskois.

**FONDS MAILLARD**

Le Fonds Maillard a comme mandat d'appuyer les projets et les activités de l'Assemblée communautaire fransaskoise de Gravelbourg.

**FONDS DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE LA SASKATCHEWAN**

Le Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS) a comme but de fournir des bourses d'études à des étudiants qui étudient le droit en français et de soutenir des initiatives dans le domaine juridique.

**FONDS DE L'ASSOCIATION FRANSASKOISE DE ZÉNON PARK**

Le Fonds auxiliaire de l'Association fransaskoise de Zenon Park a comme mandat de promouvoir le développement de la communauté dans la langue et la culture française par le biais d'activités communautaires.

**FONDS DE LA RADIO FRANÇAISE EN SASKATCHEWAN**

Le Fonds de la Radio française en Saskatchewan a pour objectif d'attribuer des bourses aux étudiants de la Saskatchewan qui poursuivent des études en français, principalement dans le secteur des communications. Il appuie également les organismes du secteur des communications. Ce fonds est présenté comme actif net grevé d'affectation interne.



**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**FONDS L'EAU VIVE**

Le Fonds l'Eau vive, dédié à l'honneur de feu Marcel Moor (premier journaliste et rédacteur de l'Eau vive dès 1971) a pour but d'assurer la stabilité financière à long terme du journal francophone l'Eau vive et du Portail fransaskois, gérés par la Coopérative des publications fransaskoises ltée. La Fondation peut verser annuellement jusqu'à 75% du montant des revenus nets générés par le capital et les activités de prélèvement du Fonds de solidarité à la Coopérative des publications fransaskoises.

**FONDS DES AÎNÉ.E.S FRANSASKOIS**

Le Fonds des aîné.e.s fransaskois a comme objectif l'organisation d'activités et de services communautaires qui visent l'amélioration de la qualité de vie et assurent une vie active des aîné.e.s fransaskois.e.s.

**FONDS DE SOLIDARITÉ VILLAGE URBAIN FRANCOPHONE DE SASKATOON**

Le Fonds de solidarité Village urbain francophone de Saskatoon a pour mandat de permettre le rayonnement de la communauté francophone par le développement et le maintien d'un réseau d'espaces communautaires ainsi que d'assurer la mise en place et la stabilité financière à long terme des différentes composantes du village urbain de Saskatoon.

**FONDS DÉVELOPPEMENT D'ESPACES COMMUNAUTAIRES À PRINCE ALBERT**

Le Fonds du développement d'espaces communautaires à Prince Albert a le mandat de permettre le rayonnement de la communauté francophone de Prince Albert et des environs par le développement et le maintien d'un réseau d'espaces communautaires; et assurer la mise en place et la stabilité financière à long terme des différentes composantes de la société canadienne-française de Prince Albert.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE CECS**

Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan établit ce fonds qui a comme mandat de subventionner les projets en développement économique communautaire.

**FONDS CONSEIL CULTUREL FRANSASKOIS**

Le Fonds Conseil culturel fransaskois a comme mandat de fournir des bourses aux artistes et des subventions aux communautés et aux groupes culturels francophones de la Saskatchewan pour assurer le développement culturel et d'assurer une source de financement pour le secteur culturel et artistique francophone en Saskatchewan.

**FONDS ECF**

Le Fonds ECF a comme mandat de fournir des bourses d'études aux élèves et anciens élèves de l'École canadienne-française de Saskatoon, et de fournir des bourses destinées à promouvoir l'entrepreneuriat, l'essor du bien-être des élèves et anciens élèves de l'École canadienne-française de Saskatoon.

**FONDS MONSEIGNEUR DE LAVAL**

Le Fonds Monseigneur de Laval a comme mandat de fournir des bourses d'études aux élèves et anciens élèves de l'École Monseigneur de Laval, et de fournir des bourses destinées à promouvoir l'entrepreneuriat, l'essor du bien-être des élèves et anciens élèves de l'École Monseigneur de Laval.

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**FONDS FRANSASKOIS**

Le Fonds, d'orientation communautaire, appuie financièrement des projets des communautés fransaskoises. Ce fonds est le seul non affecté.

**FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES L'ABBÉ LUC GAUDET**

Le Fonds de bourses d'études l'Abbé Luc Gaudet a pour but de fournir une bourse d'études à chaque finissant de la 12e année de l'école St-Isidore de Bellevue. La Fondation fransaskoise verse annuellement jusqu'à 100% des montants des revenus nets générés par le capital du fonds de bourses d'études l'Abbé Luc Gaudet.

**FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES CÉCILE ET LIGUORI LEBLANC**

Le Fonds de bourses d'études Cécile et Liguori LeBlanc a comme objectif de fournir une bourse d'études aux anciens élèves du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) afin d'encourager les jeunes à poursuivre des études postsecondaires.

**FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES LOUIS ET GABRIELLE LEPAGE**

Le Fonds de bourses d'études Louis et Gabrielle Lepage a pour but de fournir une bourse d'études à chaque finissant de la 12e année des écoles francophones de la Saskatchewan.

**FONDS RAYMOND-MARCOTTE**

Le Fonds Raymond-Marcotte a comme mandat de fournir une aide financière aux étudiants poursuivant des études postsecondaires en communication ou dans une discipline connexe.

**FONDS LA RIBAMBELLE**

Le Fonds auxiliaire La Ribambelle a comme mandat de promouvoir la langue et la culture par le biais de la danse traditionnelle.

**FONDS SUZETTE BOUTIN-FAFARD**

Le Fonds Suzette Boutin-Fafard a pour objectif d'apporter un appui aux projets scolaires de la prématernelle à la douzième année qui contribueront à l'augmentation du sentiment des élèves à la communauté fransaskoise en éveillant chez eux une fierté et un amour pour la langue et la culture.

**FONDS PAULINE ET MICHEL VÉZINA**

Le Fonds Pauline et Michel Vézina permet de fournir des octrois pour réaliser des activités et acquérir des ressources appuyant le développement culturel, artistique et traditionnel aux écoles Mathieu et Beau Soleil de Gravelbourg.

**FONDS AUVERGNOIS DE PONTEIX**

Le Fonds Auvergnois de Ponteix a pour mandat de permettre de rayonnement de la communauté francophone de Ponteix et des environs par le développement et le maintien d'espaces communautaires; d'appuyer les projets et les activités des Auvergnois de Ponteix pour la communauté francophone; et de promouvoir la stabilité financière à long terme des différentes composantes des Auvergnois de Ponteix.

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**FONDS ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ÉCOLE CANADIENNE-FRANÇAISE DE SASKATOON**

Le mandat du Fonds auxiliaire APÉCF est d'assurer que l'École canadienne-française de Saskatoon, la prématernelle et le Centre éducatif Félix le Chat répondent aux besoins éducatifs, culturels et linguistiques des enfants francophones et ayants droit de Saskatoon et des environs; et d'œuvrer pour l'épanouissement et le développement du Centre éducatif Félix le Chat, de la prématernelle et de l'École canadienne-française de Saskatoon.

**FONDS CARREFOUR DES PLAINES - ACFR**

Le fonds Carrefour des Plainnes de l'Association canadienne-française de Regina (ACFR) vise à permettre le Carrefour à conserver ses espaces communautaires et ses équipements en bon état afin d'offrir des lieux de qualité pour les activités des francophones de Regina et d'assurer l'épanouissement et le développement de la communauté francophone de Regina.

**FONDS ÉDITIONS DE LA NOUVELLE PLUME**

Le mandat du fonds auxiliaire Éditions de la nouvelle plume est d'assurer la publication par la maison d'édition d'œuvres littéraires fransaskoises et de voir au développement des auteurs fransaskois et d'une littérature fransaskoise. Le fonds auxiliaire devra aussi servir à encourager les Éditions de la nouvelle plume à entreprendre de projets de publication avec d'autres organismes fransaskois.

**FONDS DES ARCHIVES FRANSASKOISES**

Le mandat du fonds des archives fransaskoises est d'assurer à perpétuité, l'acquisition, la préservation et la transmission de patrimoine fransaskois et métis de la Saskatchewan. Ce fonds est issu de la fusion du fonds du patrimoine culturel et historique fransaskois et du fonds de la revue historique.

**FONDS AUXILIAIRE ASSOCIATION JEUNESSE FRANSASKOISE (AJF)**

Le mandat du Fonds auxiliaire Association Jeunesse Fransaskoise (AJF) est d'appuyer l'enrichissement de la programmation, la participation aux activités d'envergure provinciale ou nationale, à la jeunesse fransaskoise et d'expression française en Saskatchewan.

**FONDS GÉNÉRAL**

Les apports affectés sont accumulés dans le fonds général jusqu'à ce qu'un solde minimum de 10 000 \$ soit atteint. Les nouvelles ressources sont maintenues à l'interne et lorsque le solde minimum est atteint, les fonds accumulés sont transférés au nouveau fonds dans l'actif net grevé d'affectation externe.

**Répartition des frais de soutien administratifs**

- h) La fondation répartie ses revenus d'investissement ainsi que ses dépenses administration au prorata de chaque fonds basé sur le solde d'ouverture de ceux-ci.

**Immobilisations corporelles**

- i) Conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, La Fondation fransaskoise qualifie comme une petite association tel que déterminé par le Manuel des CPA pour l'évaluation des immobilisations corporelles. Enfin, l'organisation choisit d'inscrire leurs immobilisations corporelles comme dépenses dans l'année d'acquisition. Les produits de disposition des immobilisations corporelles sont constatés comme revenus dans l'année de la disposition. Sous cette méthode, il n'y a aucune dépense d'amortissement annuelle et les immobilisations corporelles ne sont pas constatées à l'état de la situation financière. Dans l'exercice en cours, aucun achat (2021 - 0\$) ont été effectué pour des immobilisations corporelles.

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**3. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

**Risque de crédit :**

Le risque de crédit découle de deux sources: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans de grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif.

**Risque de change :**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours des devises. La Fondation investit dans les marchés étrangers au moyen d'actions et de fonds communs de placement en devise US. Son exposition au risque de change est réduite par la diversification de son portefeuille et la limitation de ses objectifs stratégiques pour les investissements étrangers contre les investissements canadiens. En date du 31 août 2023, 33% (2022 - 32 %) de la valeur marchande du portefeuille était investi dans des actions et fonds communs de placement de devise étrangère.

**Risque de taux d'intérêt :**

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers suivants: la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les fonds mutuels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des placements et des flux de trésorerie liés aux produits et aux charges d'intérêt.

**Risque de marché :**

La Fondation est exposée au risque de marché étant donné que les placements dans des titres cotés sont soumis aux variations des cours du marché. Les cours peuvent aussi être affectés par les fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change.

**Autres risques de prix :**

Autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée à ce risque relativement à ses placements en actions cotées en bourse.

**4. CRÉANCES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes clients	- \$	210 \$
Dividendes à recevoir	<u>2 567</u>	<u>2 724</u>
	<u>2 567</u> \$	<u>2 934</u> \$

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 août 2023**

**5. PLACEMENTS**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur de marché:		
Fonds communs de placement à revenu fixe	846 285 \$	656 417 \$
Actions	1 516 954	1 548 078
Parts sociales	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>2 363 244</u>	<u>2 204 500</u>
Coût d'acquisition		
Fonds communs de placement à revenu fixe	954 602	701 391
Actions	1 296 400	1 433 291
Parts sociales	<u>5</u>	<u>5</u>
	<u>2 251 007</u>	<u>2 134 687</u>
Excédent de la valeur de marché	<u>112 237 \$</u>	<u>69 813 \$</u>

Un montant de 2 008 526 \$ (1 861 157 \$ - 2022) des placements est affecté à l'actif net grevé d'affectation externe et un montant de 280 597 \$ (267 403 \$ - 2022) des placements est affecté à l'actif net grevé d'affectation interne.

**6. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présentés à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée de l'exercice considéré.

**LA FONDATION FRANSASKOISE**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES FONDS GREVÉS D'AFFECTATION EXTERNE**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 août 2023**

Bergeron&Co.

Fonds général	<u>Solde au début</u>	<u>Dons reçus</u>	<u>Octrois payés</u>	<u>Allocation nette</u>	<u>Solde à la fin</u>
Fonds de la solidarité éducation fransaskoise	9 541 \$	75 \$	- \$	474 \$	10 090 \$
Fonds développement rural et terroir francophone	7 735	110	-	387	8 232
Fonds à la mémoire de Xavier Gareau	6 624	100	-	332	7 056
Fonds la cité	<u>3 184</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>157</u>	<u>3 341</u>
	<u>27 084</u>	<u>285</u>	<u>-</u>	<u>1 350</u>	<u>28 719</u>
<b>Fonds auxiliaire</b>					
Fonds de bourses d'études Louis et Gabrielle Lepage	318 695	450	(6 400)	15 431	328 176
Fonds de bourses d'études Cécile et Liguori LeBlanc	163 715	300	(2 925)	7 948	169 038
Fonds Conseil culturel fransaskois	125 509	3 210	-	6 351	135 070
Fonds de la solidarité Village urbain francophone de Saskatoon	120 385	14 662	(10 000)	6 170	131 217
Fonds ACF	111 588	670	-	5 539	117 797
Fonds Centre Éducatif Gard'Amis	108 106	1 411	(3 500)	5 231	111 248
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	97 182	100	(1 050)	4 748	100 980
Fonds l'Eau Vive	87 609	740	(4 000)	4 162	88 511
Fonds développement d'espaces communautaires à Prince Albert	79 566	191	-	3 935	83 692
Fonds du développement économique communautaire CÉCS	68 431	1 600	-	3 455	73 486
Fonds Abbé Raymond Carignan	68 363	3 225	(2 466)	3 410	72 532
Fonds Pauline et Michel Vézina	66 808	1 200	-	3 356	71 364
Fonds Collège Mathieu	52 143	7 925	-	2 964	63 032
Fonds Maillard	47 189	500	-	2 353	50 042
Fonds Raymond-Marcotte	46 493	200	-	2 304	48 997
Fonds carrefour des plaines	2 477	40 040	-	2 098	44 615
Fonds Suzette Boutin-Fafard	40 551	1 575	(2 500)	1 955	41 581
Fonds des aîné.e.s fransaskois	33 255	1 140	-	1 697	36 092
Fonds à la Famille	31 625	500	-	1 585	33 710
Fonds ECF	29 056	1 300	-	1 498	31 854
Fonds de l'Association fransaskoise de Zénon Park	23 478	3 112	-	1 312	27 902
Fonds Monseigneur de Laval	33 041	300	(11 125)	1 096	23 312
Fonds de bourses d'études l'Abbé Luc Gaudet	22 128	-	(2 400)	973	20 701
Fonds Association des parents de l'école Canadienne-française de Saskatoon	18 047	-	-	890	18 937
Fonds La Ribambelle	16 712	-	-	825	17 537
Fonds Auvergnois de Ponteix	13 061	1 700	-	728	15 489
Fonds auxiliaire Association Jeunesse Fransaskoise (AJF)	-	11 020	-	544	11 564
Fonds des Archives fransaskoises	7 763	688	-	417	8 868
Fonds Éditions de la nouvelle plume	<u>1 101</u>	<u>1 250</u>	<u>-</u>	<u>116</u>	<u>2 467</u>
	<u>1 834 077</u>	<u>99 009</u>	<u>(46 366)</u>	<u>93 091</u>	<u>1 979 811</u>
<b>Total de l'actif net grevé d'affectation externe</b>	<u>1 861 161</u>	<u>99 294</u>	<u>(46 366)</u>	<u>94 441</u>	<u>2 008 530</u>

